

Saint-Paul

N° 10
Avril
2008

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



Le 9 mars dernier, se sont déroulées les élections municipales. Vous avez été très nombreux à accomplir votre devoir puisque plus de 76 % d'entre vous se sont déplacés et ce malgré le fait qu'une seule liste se présentait à vos suffrages.

Le score obtenu par mes colistiers et moi-même, plus de 85 % des voix en moyenne, est un sujet satisfaction pour nous. Il prouve que vous nous faites confiance pour la gestion de notre commune et nous vous en remercions.

Je m'engage, ainsi que toute mon équipe, à continuer à œuvrer pour le bien de St-Paul-lez-Durance et de tous les Saint-Paulais. Notre action s'inscrira dans la continuité du travail accompli, le respect et l'écoute de chacun.

Notre revue municipale, St-Paul Infos, s'enrichira bientôt d'une nouvelle rubrique puisque vous y retrouverez la vie des associations. En effet, M. Chapital a décidé de prendre une retraite bien méritée et de ne plus publier "Lou Cancanié de San Paoü" dont le dernier numéro vient de paraître.

Je tenais à remercier publiquement M. Chapital pour avoir porté pendant tant d'années "Lou Cancanié". Sa publication faisait partie de notre vie et même si parfois nous n'adhérions pas à son contenu, "Lou Cancanié" nous manquera.

Encore merci M. Chapital.

La sécheresse perdure



Comme chacun peut le constater, le déficit en pluie est persistant et la source de Font Reynaude est toujours à sec. Cette situation est préoccupante.

Grâce à l'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec celui du CEA de Cadarache, nous ne connaissons pas d'interruption de service. Nous ne pouvons que nous féliciter de la sage décision prise en 1982 par M. Reynaud et son équipe qui avaient ainsi mis la commune et ses habitants à l'abri d'une pénurie d'eau.

Aujourd'hui, et depuis plusieurs mois, nous achetons donc notre eau pour pouvoir la distribuer à chaque foyer. Ce surcoût a été absorbé jusqu'ici par le budget communal mais cela n'est plus possible aujourd'hui. Comme chacun en a été informé à différentes reprises, nous nous voyons contraints de changer la tarification de l'eau en 2008 et d'appliquer au village le même tarif que celui de la ZAC à savoir passer à 1,379 € le m³ d'eau.

Cette décision va entraîner une dépense supplémentaire pour chaque abonné. C'est pour cette raison que nous procéderons à une facturation intermédiaire en juin afin d'en étaler la charge. Ceci permettra également de vérifier la consommation de chaque point de distribution.

Il est important que chacun fasse l'effort d'économiser ce liquide précieux en limitant sa consommation et en évitant tout gaspillage. Pour l'instant aucune restriction n'est mise en place mais si la situation devait s'aggraver cela n'est pas exclu. Pour sa part la Commune met en place un suivi très rapproché de la consommation générale afin de détecter et d'intervenir au plus vite sur les inévitables fuites qui touchent régulièrement notre réseau de distribution.

Par ailleurs, la Commune a lancé un programme pour amener l'eau et l'assainissement au quartier des Capelles. Les travaux devraient commencer cet automne. Toutes les familles habitant cette zone verront ainsi leur approvisionnement sécurisé. Les propriétaires auront deux ans pour connecter leur assainissement au réseau communal.

Eau et l'environnement sont des biens précieux, ensemble préservons-les !



→ Résonances fête ses 10 ans

L'association Résonances, créée il y a 10 ans à Peyrolles-en-Provence, a pour objectif l'accompagnement des familles en période de crise et/ou de transition : Médiation Familiale.

Elle assure des permanences d'information dans les communes du Val de Durance (Jouques, Meyrargues, Peyrolles, Saint-Paul-lez-Durances).

10 ans, c'est l'occasion de faire la fête (mini conférences, spectacle apéritif...).

Venez vous joindre à nous pour souffler les bougies le : **24 mai 2008 à partir de 14h au centre socioculturel Frédéric Mistral à Peyrolles.**

Cette manifestation vous donnera l'occasion de mieux connaître nos méthodes de travail ou tout simplement de découvrir notre existence et ainsi de savoir que nous sommes là, prêts à vous recevoir.

→ Spécial St P@ul@is br@nchés

Le site de la Mairie (www.stpaul.fr) s'enrichit de nouvelles pages consacrées aux associations du village. Plusieurs d'entre elles s'y présentent, vous communiquent le planning de leurs activités, affichent des compte-rendus imagés de leurs sorties, etc.

Un bon moyen de se tenir informé de la vie du village.

Consultez régulièrement la rubrique

"Vivre à St-Paul-lez-Durance - Associations"

Itinéraire ITER : Suivez les travaux en direct, soyez informés des jours où la route sera en circulation alternée. Pour cela consultez régulièrement le site suivant : www.paca.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=664

Lettre d'information : N'oubliez pas de vous inscrire à la lettre d'information de la commune. Vous recevrez ainsi dans votre boîte Email et en temps réel tous les "FlashInfos" paraissant sur stpaul.fr. L'inscription est gratuite. Rendez-vous sur la page d'accueil du site. N'oubliez pas de confirmer votre inscription en répondant au mail qui vous sera envoyé.

→ Etat civil

Cette nouvelle rubrique paraîtra régulièrement dans St-Paul Infos. Elle est cette fois très courte car ce numéro fait immédiatement suite à la parution du Cancanié.

Il est à noter qu'afin de respecter la loi, nous ne publierons dans cette rubrique qu'après accord préalable des familles concernées. Pour les mariages et les décès un formulaire sera proposé à la signature en Mairie au moment de leur enregistrement. Pour les naissances, nous vous demandons de bien vouloir nous informer (par mail ou courrier) de votre désir de voir publier cet heureux évènement.

Naissances :

- Maxime LARGILLIERE, né le 10 janvier 2008. Fils de Karine et Jean-François Largillière.
- Eliot MORANT né le 17 mars 2008. Fils de Delphine Pizot et Xavier Morant. Petit-fils de Katia et Roger Pizot.

Travaux

Itinéraire ITER : les travaux

Dans le resserrement (clue) de la vallée de la Durance au niveau du pont de Mirabeau, l'itinéraire ITER doit emprunter la RD952 pour rejoindre Saint-Paul-lez-Durance. Mais cette route est taillée dans la roche et passe sur le tube nord du tunnel autoroutier de Jouques. Il faut donc élargir la route en créant un mur de soutènement en bordure du lit majeur de la Durance. Les travaux consisteront, dans un premier temps, en débroussaillages, travaux préparatoires et travaux de fondations. Les engins accéderont au chantier par une aire technique située en contrebas de l'autoroute. Les travaux auront une incidence mineure sur la ripisylve (du latin ripa, la rive et silva, la forêt), à cet endroit assez épars.

Caractéristiques des travaux

Du franchissement du défilé de Mirabeau à l'arrivée sur le site Iter :

- création d'un mur de soutènement en béton matriqué pierre de 3 à 8 mètres de haut, selon les endroits, en parallèle de la route existante,
- intégration architecturale prévue : mur agrémenté de terrasses plantées,
- sondages géotechniques à la Clue de Mirabeau.



Itinéraire Saint-Paul-Lez-Durance



Itinéraire Mirabeau

Hormis des renforcements de chaussées dans le passage au sud de Saint-Paul-lez-Durance et quelques aménagements de ronds-points, cette partie de l'itinéraire Iter n'offre pas de grandes difficultés d'aménagements.

Salle de cinéma

La scène de la salle de cinéma a été agrandie. Cela permettra d'accueillir plus de spectacles. Vous pourrez assister le 30 mai à 20h00 à une représentation théâtrale "Les Chaussettes" proposée par l'association Mots Dits et Bouches Cousues d'Antoine Jalaber.



Ecole communale

Inscriptions Rentrée 2008

Ecole communale

Nous accueillons les enfants résidant sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance à partir de 2 ans dans la limite des places disponibles. Pour cela, il faut :

→ Inscrire votre enfant en Mairie entre le 2 et le 16 mai 2008

Pièces à fournir : livret de famille ou certificat de naissance de votre enfant, un justificatif de domicile, un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio) ou un document médical attestant d'une contre-indication.

Le Maire vous délivrera un certificat d'inscription à remettre au Directeur de l'école.

→ Se présenter ensuite à l'école le lundi 19 ou le mardi 20 mai 2008 de 16h30 à 17h30

Pièces à fournir : livret de famille, un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio) ou un document attestant d'une contre-indication, le certificat d'inscription délivré par la Mairie.

- **Pour les enfants entrant à l'école maternelle :** un certificat médical délivré par votre médecin de famille et attestant que l'état de santé de votre enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire.
- **Pour les enfants arrivant d'une autre école :** un certificat de radiation.

Au vu de ces documents, le Directeur de l'école procédera à l'admission de l'élève (en fonction des places disponibles en maternelle).

Attention : les enfants de 2 ans ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles. Pas d'inscription nécessaire pour les enfants de maternelle entrant au CP (si maternelle faite à Saint-Paul-lez-Durance).



Le nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions. Vous trouverez ci-dessous la liste des commissions municipales.

LISTES DES COMMISSIONS COMMUNALES

1- Commission d'appel d'offre Ouvertures des plis

Membres Titulaires : LE PENVEN Françoise ;
SALIGNAC Elisabeth ; VANPARYS Odette
Membres Suppléants : BENLAKHLEF Omar ;
COURRIAS Bernard ; ROUANET Christian

2- Commission des Finances (budget) PIZOT Katya ; CURINIER Erick ; COURRIAS Bernard ; CHARRASSE Véronique

**3- Commission du développement durable
(Eau, Agriculture, Forêt, Déchets,
Nouvelles énergies, Patrimoine)**
BELOTTI Michel ; BENLAKHLEF Omar ;
LE PENVEN Françoise ; RENUCCI Thierry

4- Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire (Voirie, Espaces Verts, POS, Transports)

BUCHAUT Romain ; COURRIAS Bernard,
CURINIER Erick ; GOMEZ Jacqueline ;
ROUANET Christian ; POLASTRO Maryse ;
CHARRASSE Véronique

5- Commission de la Culture et Communication (fêtes publiques, Site Internet, Bulletin Municipal)

CURINIER Erick ; VANPARYS Odette ;
BUCHAUT Romain ; SALIGNAC Elisabeth ;
GOMEZ Jacqueline

6- Commission de la Vie Associative (Associations, Jeunesse et Sport)

VANPARYS Odette ; SALIGNAC Elisabeth ;
CHARRASSE Véronique ; LE PENVEN Françoise ;
BENLAKHLEF Omar ; RENUCCI Thierry ;
ROUANET Christian

7- Commission de l'Insertion et de l'Emploi (Emploi, Personnel Communal)

PIZOT Katya ; RENUCCI Thierry ;
POLASTRO Maryse ; GOMEZ Jacqueline ;
LE PENVEN Françoise

8- Représentants de délégués

- **APOAES :**
Titulaire : POLASTRO Maryse
Suppléant : LE PENVEN Françoise
- **Conseil d'école :**
CHARRASSE Véronique ; BENLAKHLEF Omar
- **Corps des Sapeurs Pompiers :**
PIZOT Katya ; RENUCCI Thierry

9- Désignation des membres à la Commission Administrative du C.C.A.S.

POLASTRO Maryse ; LE PENVEN Françoise ;
GOMEZ Jacqueline ; VANPARYS Odette ;
SALIGNAC Elisabeth

10- Désignation des Membres à la Commission Administrative de la Caisse des Ecoles

PIZOT Katya ; CHARRASSE Véronique ;
BELOTTI Michel

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES

1. Désignation de délégués auprès du SIDEVAR

Délégués Titulaires : VANPARYS Odette
RENUCCI Thierry

Délégué Suppléant : POLASTRO Maryse

2. Désignation d'un délégué auprès du C.N.A.S.

RENUCCI Thierry

3. Désignation de délégués auprès du S.M.A.V.D

Délégués Titulaires : PIZOT Roger

Délégué Suppléant : RENUCCI Thierry

4. Désignation de délégués à la CLI de Cadarache

Délégués Titulaires : PIZOT Roger

Délégué Suppléant : BELOTTI Michel

5. Désignation des délégués auprès de la Communauté du Pays d'Aix

Membres Titulaires : PIZOT Roger ;
CURINIER Erick

Membres Suppléants : BUCHAUT Romain ;
PIZOT Katya

Budget 2008

Dans sa séance du 3 avril dernier, le conseil municipal a voté les budgets 2008.

Budget communal :

→ Impôts locaux :

Les trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) sont maintenues à leur valeur actuelle (taux identiques depuis 1992).

→ Section de fonctionnement :

2 414 103,61 € dont 713 920,55 € d'auto-financement reversés à la section d'investissement du budget général et du budget de l'eau et de l'assainissement.

• Principales recettes :

Attribution de compensation et de solidarité (CPA) 1 420 000 € ; Impôts locaux (taxes habitation, foncier bâti et non bâti) 182 000 € ; Dotation de l'Etat 111 000 € ; PRL (anciennement camping) 56 000 € ; Locations (ZAC, Résidence Li Cardelino) 139 000 € ; Taxe sur les pylônes implantés sur notre commune 99 000 €.

• Principales dépenses :

Entretiens divers 672 000 € ; Charges de personnel 592 000 € ; Autres charges 766 000 € ; subventions CCAS, Caisse des écoles ; Associations (168 000 €) ; Participation au service Incendie (113 000 €)

→ Section d'investissement :

1 618 452,15 €

• Principales recettes :

Autofinancement, subventions du département, Récupération de la TVA.

• Principaux programmes :

Aménagements village (sécurisation abords centre commercial, aménagement d'aires de jeux) ; Aménagement bâtiment ancienne DDE ; Entretien de la Forêt.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

• Section d'exploitation :

606 367,82 € dont 409 720,18 € reversés à la section d'investissement.

• Section d'investissement :

1 172 264,89 €. Outre le traitement des boues de notre station d'épuration, un programme d'investissement est ouvert pour amener l'eau et l'assainissement au quartier des Capelles.

- Budget du CCAS : 38 235,79 €

- Budget de la Caisse des écoles : 25 047,15 €

- Budget Zone Artisanale : 367 078,95 €



Prévention routière

Ce vendredi 4 avril, la Gendarmerie Nationale est venue à l'école dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière. Tous les élèves de la classe de M. Steunou (CM1/CM2) ont passé un test de conduite à vélo sur une piste déployée dans la cour de l'école. Ils ont été confrontés à diverses situations auxquelles ils auront à faire face sur la route.

A l'issue d'épreuves théoriques et pratiques, ils se sont vus attribuer un certificat de capacité. Dans chaque section les deux meilleurs ont été récompensés par Mme Vanparys, Conseillère Municipale déléguée à la Prévention Routière.

Comment contacter la Mairie ?

- ▶ **SECRETARIAT**
ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30.
Tél. : 04 42 57 40 56
Fax : 04 42 57 44 61
Email : mairie@stpaul.fr
Site Internet : <http://www.stpaul.fr>
- ▶ M. le Maire reçoit sur rendez-vous *tous les jours*
- ▶ **QUELQUES NUMÉROS UTILES :**
- Infirmières : 06 09 52 78 27 / 06 10 35 72 06
- Médecin de garde : 06 62 68 41 08
- Police Municipale : 06 07 55 56 32

LA BOULE ST-PAULAISE CALENDRIER 2008

Sam. 19 avril Pétanque C,I ; Mêlée 3x3 450 euros	Dim. 11 mai (matin) Jeu Provençal ; Mêlée 2x2 Souvenir E.Arbaud	Ven. 13 juin (nocturne) Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 90 euros	Dim. 6 juillet (matin) Jeu Provençal ; Choisie 2x2 100 euros	Dim. 20 juillet (matin) Jeu Provençal ; Choisie 3x3 100 euros	Dim. 28 septembre Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 60 euros
Dim. 20 avril Pétanque C,I ; 2H+1F Challenge Municipal 120 euros	Dim. 18 mai Pétanque 2° Mêlée tournante	Ven. 20 juin (nocturne) Pétanque C,I ; Choisie 2x2 60 euros	Ven. 11 juillet (nocturne) Pétanque C,I Choisie 2x2 60 euros	Du 25 au 29 juillet 2008 Fête votive	Dim. 5 octobre Concours Téléthon
Dim. 27 avril Pétanque 1° Mêlée tournante	Sam. 24 mai Pétanque C,I ; 2H+1F Challenge Pompiers 120 euros	Dim. 22 juin Pétanque C,I ; Choisie 3x3 90 euros	Sam. 12 juillet Jeu Provençal ; Choisie 3x3 Challenge des disparus 700 euros	Dim. 31 août Pétanque 4° ; Mêlée tournante	Dim. 12 octobre Concours de Noël
Jeu. 1° mai (matin) Pétanque C,I ; Mêlée 3x3 Challenge Juliette Robion	Sam. 31 mai (semi nocturne) Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 Lots en nature	Vend. 27 et Sam. 28 juin (semi nocturne) Jeu Provençal Mêlée 2x2 100 euros	Dim. 13 juillet (nocturne) Pétanque C,I ; Mêlée 3x3 100 euros	Sam. 6 septembre (matin) Jeu Provençal ; Mêlée 3x3 155 euros	Dim. 19 octobre Remise des prix Mêlée tournante
Dim. 4 mai Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 60 euros	Dim. 1° juin Pétanque C,I ; Choisie 2x2 60 euros	Dim. 29 juin Pétanque 3° Mêlée tournante	Lun. 14 juillet Pétanque C,I ; 2H+1F 100 euros	Dim. 7 septembre Pétanque C,I ; 2H+1F 90 euros	Dim. 23 novembre Assemblée Générale Remise des prix Concours de Noël
Jeu. 8 mai (matin) Jeu Provençal ; 2H+1F Souvenir M. Cuomo 155 euros	Dim. 8 juin Pétanque C,I ; Choisie 3x3 90 euros	Ven. 4 juillet (nocturne) Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 60 euros	Ven. 18 juillet (nocturne) Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 60 euros	Dim. 14 septembre Pétanque C,I ; Mêlée 2x2 60 euros	LICENCES OBLIGATOIRES Certains concours sont réservés aux sociétaires, voir affichage ou téléphoner au 04 42 57 40 56.
				Dim. 21 septembre Jeu Provençal ; Choisie 2x2 90 euros	

Frais de participation : Pétanque + C,I : 5 euros Mêlée tournante : 5 euros
(CI = Consolante incorporée) Jeu provençal : 4 euros

Du 16 Mars au 18 Mai : 15h
Du 24 Mai au Sept. : 15h30

Matin : 9h30
Nocturne : 21h

Semi Nocturne : 18h

Communiqué d'information

Vous n'êtes pas raccordé ou raccordable au réseau public d'assainissement collectif ?

Ce qui suit vous concerne...

Du nouveau concernant l'instruction des demandes d'urbanisme :

Désormais obtenir un avis favorable auprès du SPANC sur l'assainissement non collectif avant de déposer votre demande d'urbanisme en mairie s'avère nécessaire...

Depuis le 1^{er} octobre, le décret n°2007-18 portant réforme des permis de construire et des demandes d'urbanisme est entré en vigueur. Parmi les objectifs affichés, il s'agit de permettre une plus grande transparence concernant les délais d'instruction et de limiter les situations donnant droit à un rallongement de ces délais. Néanmoins, une telle mesure représente une contrainte pour l'usager sur les secteurs non raccordables au réseau public d'assainissement collectif...

Désormais, la nécessité de consulter le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ne donne plus droit à un allongement des délais d'instruction des demandes d'urbanisme.

Cependant, le maire délivre l'autorisation d'urbanisme au regard notamment de la réglementation en assainissement non collectif. L'usager prend alors le risque de voir sa demande d'urbanisme refusée, lorsque les informations fournies sur son installation d'assainissement ne sont pas suffisamment étayées.

Pour éviter de tels désagréments sur des secteurs non raccordables au réseau public d'assainissement, il est impératif de prendre contact au préalable avec le SPANC (voir ci-dessous), afin de définir les démarches nécessaires à entreprendre en amont du dépôt de la demande d'urbanisme.

Pour toutes informations :

Communauté du Pays d'Aix S.P.A.N.C.
Tél. : 04 42 91 55 76
Numéro Azur : 0810 494 494
www.agglo-paysdaix.fr

Accueil du public sur rendez-vous
Au Decisium, Bâtiment A2
Rue Mahatma Gandhi - Quartier Pont de l'Arc
AIX-EN-PROVENCE

Agenda

26 AVRIL

Exposition généalogique

1^{ER} MAI

Challenge Juliette Robion

8 MAI

Commémoration de la Victoire de 1945

11 MAI

Passage de la course cycliste
"La Cézanne Ste Victoire 2008"

30 MAI

Pièce de théâtre "Les Chaussettes"

1^{ER} JUIN

Rallye surprise pédestre

4 JUIN

Repas de l'amitié

21 JUIN

Fête des associations

27 ET 28 JUIN

Fête des écoles

13 JUILLET

Animations Comité des fêtes

DU 25 AU 29 JUILLET

Fête votive